

**emmanuelle parent  
atelier céramique**

Siret 384 875 209 00023  
10, place du puits d'amour  
92150 Suresnes  
06 78 26 88 51  
[em.parent@laposte.net](mailto:em.parent@laposte.net)

**FICHE D'INSCRIPTION**

à me retourner signée, accompagnée du règlement

<b>Nom et prénom de l'enfant</b>	
date de naissance	
Noms des parents	
adresse	
téléphone(s) mobile(s)	
email	
nom et coordonnées des personnes autorisées à venir chercher l'enfant en fin de cours	
<b>cours / ou stage choisi</b>	
règlement	
désirez-vous une facture ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

j'atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et du protocole sanitaire

**date et signature :**

**emmanuelle parent  
atelier céramique**

Siret 384 875 209 00023  
10, place du puits d'amour  
92150 Suresnes  
06 78 26 88 51  
[em.parent@laposte.net](mailto:em.parent@laposte.net)

## **Conditions générales d'inscription aux cours**

1. Les tarifs comprennent le matériel, les fournitures courantes (terres, couleurs : émaux et engobes ...), les cuissons (mais n'est pas incluse le cas échéant la fourniture spécifique de support à décorer : assiettes ou plats en biscuits, plaques de lave).
2. Les cours sont ouverts à partir de trois inscrits.
3. Les Inscriptions sont possibles toute l'année - au prorata, et dans la limite des places disponibles.
4. En cas d'inscription à l'année, un échelonnement du règlement est possible :
  - pour une inscription avant le 15 août, 4 chèques à remettre à l'inscription, le premier étant encaissé à l'inscription, le deuxième le 1er septembre, le troisième le 1er novembre, le quatrième le 1er janvier ;
  - pour une inscription après le 15 août, 3 chèques à remettre à l'inscription, le premier étant encaissé à l'inscription, le deuxième le 1er décembre, le troisième le 1er février
5. En cas d'inscription au trimestre, le trimestre est réglé à l'inscription.
6. Pour les stages, un acompte de 40 % est demandé à la réservation, le solde est versé en début de stage ; en cas d'annulation du stage faute d'un effectif suffisant (minimum trois participants), l'acompte est rendu.
7. Il n'est pas effectué de remboursement en cas d'absence ; une récupération des cours manqués est éventuellement possible, dans un autre cours, et en fonction des places disponibles.

## **protocole sanitaire covid-19**

les élèves arrivent (et repartent) avec leur propre tablier ;  
lavage des mains en arrivant et régulièrement pendant les séances, séchage avec des essuie-mains en papier à usage unique ;  
nettoyage systématique des surfaces de contact usuel et du matériel utilisé ;  
l'atelier met à disposition : gel hydro-alcoolique, essuie-main jetables, lingettes désinfectantes ;  
l'atelier est régulièrement aéré en cours de séance ;  
**les élèves s'engagent à ne pas venir en cas de symptôme, même léger, de la maladie.**